



Recueil des Actes Administratifs du SYDESL publié le 10 février 2021

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 10 février 2021

Les documents dont il est fait référence peuvent être consultés :

* *en version papier*

Au secrétariat de Direction du SYDESL
200, bld de la Résistance
71000 MACON

* *sous forme informatique*

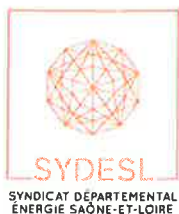
Ce recueil est consultable sur le site du SYDESL : Sydesl.fr

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 21 JANVIER 2021

(DATE DE CONVOCATION : 7 JANVIER 2021)

LA DELIBERATION NUMEROTEE CI-DESSOUS CS21-001 A ETE TRANSMISE AU CONTROLE DE LEGALITE EN DATE DU 10 FEVRIER 2021 ET AFFICHEE LE 10 FEVRIER 2021.

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
CS21-001	Autorisation de poursuivre en dépenses



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
Séance du 21 janvier 2021

Nombre de Membres en exercice : 74
Nombre de Membres présents : 43
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de mandats : 1073
Pour : 1073
Abstentions : 0

Autorisation de poursuivre en dépenses

CS21-001

Le 21 du mois de janvier de l'année deux mille vingt et un, le Comité syndical du SYDESL s'est réuni à Mâcon, salle Henri Guillemin, à 14 heures, après convocation légale sous la présidence de M. Jean SAINSON, Président.

Étaient présents : MM. BAJAU – THEBAULT – CHAPUIS – MENNELLA – PERRAUD – LE CLOIREC – HES – BUOT – CHASSERY – KRZYWONOS – PLET – PICARD – SALCE – VIRELY – MARTIN – LANNI – PATRU – FIERIMONTE – CHAILLET – PINARD – VOGEL – TARDY – VIEUX – MAITRE – CARON – MME. BERNARD – MM. MAYA – CORNIER – SOUFFLOT – POIZEAU – DEYNOUX – BERTHIER – LAROCLETTE – SAINSON – CHARLEUX – POPILLE – DESSOLIN – AVENAS – FREMYET

Participaient en visioconférence : MM. POUCHELET – CHAUVET – LANCIAU – VERJEU – JOYET – GIRARDEAU – FRIZOT – Mme. DEGRANGE – SARANDAO – ANDRE.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. GUILLEMAUT	pouvoir à	M CHASSERY	M. FRIZOT	Pouvoir à	M. SALCE
M. VERJUX	pouvoir à	M. SAINSON	M. DURAND	Pouvoir à	M. SALCE
M. LANCIAU	pouvoir à	M. VIRELY	M. PERRUCAUD	Pouvoir à	M. VERCHERE
M. MARECHAL	pouvoir à	M. REYNAUD	M. LACHEZE	Pouvoir à	M. VERCHERE
M. CHAVIGNON	pouvoir à	M. LE CLOIREC	M. GELIN	Pouvoir à	M. VIRELY
M. GIRARDEAU	Pouvoir à	M. SAINSON	M. POUCHELET	Pouvoir à	M. POIZEAU
Mme MAUNY	Pouvoir à	M. POIZEAU			

Étaient absents dont excusés : - MM. PLATRET – DUMAINE – PERCHE – FEVRE – BERTHET – GENET – Mme. GONCALVES – CLERC – PISSELOUP – DAUGE – RIBOULIN – BORDAT – SPARTA – RENAUD – RAGOT – BURTIN – BERGMANN

Assistaient : Mme SEVESTRE - MM. DEVALLOIR – JACCON - DÉGROLARD – DE MONREDON – OVISTE
Mme FITON CHAVALLE

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il est procédé conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité ; M. REYNAUD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Comité syndical a été convoqué le 15 janvier 2021.

Le compte rendu de cette séance sera affiché au plus tard le 10 février 2021.

Autorisation de poursuivre en dépenses

Le Président expose qu'en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale (Président) peut, sur autorisation de l'organe délibérant (Comité syndical), engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférent au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Ainsi, pour permettre de régler aux entreprises les factures de travaux et d'équipement, il convient que le Comité syndical prenne une autorisation préalable d'engagement, de mandatement et de liquidation de dépenses.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites en section d'investissement dans la limite des crédits inscrits au budget 2020 telles que précisé dans le tableau présenté en annexe.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites en section d'investissement dans la limite des crédits inscrits au budget 2020,
- De s'engager à inscrire au budget les recettes correspondantes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean SAINSON



AFFECTATION ET MONTANT DES CREDITS POUVANT ETRE ENGAGES ET MANDATES				
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021				
CHAPITRE	ARTICLE BUDGETAIRE	AFFECTATION	CREDITS OUVERTS HORS RAR EN 2020 (BP + DM)	MONTANT AUTORISE AVANT VOTE DU BP 2021
	2315	TRAVAUX DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE	20 022 400	5 005 600
		ENVIRONNEMENT SYDESL ENEDIS ARTICLE 8 2017	8 600	2 150
		URBAIN 2017	254 400	63 600
		FACE AB RENFORCEMENT ET EXTENSION 2017	93 500	23 375
		ENVIRONNEMENT 2018	540 900	135 225
		ENVIRONNEMENT SYDESL ENEDIS ARTICLE 8 2018	80 000	20 000
		URBAIN 2018	411 000	102 750
		FACE AB RENFORCEMENT ET EXTENSION 2018	147 000	36 750
		FACE C ENVIRONNEMENT 2018	319 000	79 750
		FACE S SÉCURISATION FILS NUS 2018	6 700	1 675
		FACE S SÉCURISATION FILS NUS FAIBLE SECTION 2018	105 000	26 250
		RENFORCEMENT 2018	10 600	2 650
		SYDESL ENVELOPPE DE SECOURS 2018	35 000	8 750
		CONTRÔLE TECHNIQUE DES OUVRAGES 2019	11 300	2 825
		ENVIRONNEMENT SYDESL ENEDIS ARTICLE 8	374 600	93 650
		URBAIN 2019	1 051 400	262 850
		FACE AB RENFORCEMENT ET EXTENSION 2019	1 173 400	293 350
		FACE C ENVIRONNEMENT 2019	497 700	124 425
		FACE S SÉCURISATION FILS NUS 2019	143 000	35 750
		FACE S SÉCURISATION FILS NUS FAIBLE SECTION 2019	107 500	26 875
		SYDESL FONDS PROPRES 2019	2 229 300	557 325
		RENFORCEMENTS SPÉCIFIQUES	122 500	30 625
		CONTRÔLE TECHNIQUE DES OUVRAGES 2020	10 000	2 500
		ENVIRONNEMENT SYDESL ENEDIS ARTICLE 8	800 000	200 000
		URBAIN 2020	1 300 000	325 000
		FACE AB RENFORCEMENT ET EXTENSION 2020	2 370 000	592 500
		FACE C ENVIRONNEMENT 2020	1 170 000	292 500
		FACE MDE MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ELECTRICITÉ 202	10 000	2 500
		FACE S SÉCURISATION FILS NUS 2020	460 000	115 000
		FACE S SÉCURISATION FILS NUS FAIBLE SECTION 2020	710 000	177 500
		SYDESL FONDS PROPRES 2020	3 470 000	867 500
		RACCORDEMENT 2020	1 600 000	400 000
		RENFORCEMENT COMPLÉMENTAIRE 2020	200 000	50 000
		RENFORCEMENTS SPÉCIFIQUES 2020	200 000	50 000
	2317	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	5 135 000	1 283 750
		EP 2019 AVEC TRAVAUX RÉSEAUX	1 005 000	251 250
		EP 2019 REMPLACEMENT MATÉRIEL VÉTUSTE	210 000	52 500
		EP MISE EN SÉCURITE 2020	30 000	7 500
		EP 2020 REMPLACEMENT MATÉRIEL VÉTUSTE	1 200 000	300 000
		EP 2020 TRAVAUX NEUFS	400 000	100 000
		EP 2020 PROGRAMME RÉGULATION	10 000	2 500
		EP 2020 AVEC TRAVAUX RÉSEAUX	2 200 000	550 000
		EP 2020 TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT	80 000	20 000
	2317	INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE	266 500	66 625
		TOTAL CHAPITRE 23	25 423 900	6 355 975
	2031	FRAIS ETUDES	690 000	172 500
	2051	LOGICIELS INFORMATIQUES	300 000	75 000
		SiG	130 000	32 500
		Finances (Budget, Compta, Achats, Marchés)	60 000	15 000
		RH (Paie, Congés, Intranet agent, Tickets restaurant, Carrières, Formations, etc.)	50 000	12 500
		Reporting-BI (Logiciel de création de rapport toutes bases de données)	50 000	12 500
		Communications (Illustrator, etc.)	1 000	250
		Logiciel de Groupement d'Achat	8 000	2 000
		TOTAL CHAPITRE 20	990 000	247 500
21 - immobilisations corporel	2188	PCRS ET GEOREFERENCMENT DES RESEAUX	987 000	246 750
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE (EQUIPEMENTS)	12 000	3 000
	2184	MOBILIER DE BUREAU (EQUIPEMENTS NOUVEAUX AGENTS)	6 000	1 500
		TOTAL CHAPITRE 21	1 005 000	251 250